

Les aides sociales des départements en 2008

Source : INSEE et DREES, octobre 2010

Dépenses nettes des départements pour les quatre catégories d'aide sociale

En 2008, 2,89 millions de personnes ont bénéficié de l'une des aides sociales placées sous la responsabilité des conseils généraux des départements, pour un total de près de 23 milliards d'euros, soit une moyenne de 7 900 euros par personne et par an.

	En milliards d'euros	Bénéficiaires
RMI RSA	6, 255	1 073 000
Soutien à l'enfance	5, 920	283 000
Soutien aux personnes handicapées	4, 733	281 500
Soutien personnes âgées	6, 111	1 300 000
Total	23, 019	2 924 800
Concours de l'Etat et de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)	7, 170	

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2009

La DREES publie une nouvelle enquête sur les prestations d'aide sociale versées par les départements. Fin 2009, 3,3 millions de prestations d'aide sociale sont versées en France métropolitaine au titre de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance ou de l'insertion, en progression de 4 % par rapport à 2008.

Croissance du nombre de prestations versées aux handicapés - plus de 311 000 prestations -, soit + 10 % sur un an, largement du à la croissance des prestations d'aide à domicile observée depuis la création, en 2006, de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Le nombre de prestations d'aide sociale aux personnes âgées s'élève à plus de 1,3 million, en progression de 3 %. Les allocations attribuées au titre de la dépendance (APA, ACTP et PCH) représentent les neuf dixièmes de l'ensemble des aides personnes âgées. Le nombre de bénéficiaires de l'APA continue d'augmenter bien qu'à un rythme moins soutenu que les années précédentes. Il est estimé à 1,142 million en métropole, soit une hausse de 3 % en un an. L'APA est versée à 447 800 personnes vivant en établissement, soit 39 % du total. A l'inverse, 61% des bénéficiaires de l'APA vivent à domicile, soit un total de 695 000 personnes. Ce nombre progresse de 4 % par rapport à 2008. 90 % des dépenses d'APA à domicile sont mobilisées pour financer le recours à un aidant professionnel.

Près de 289 000 mesures de l'aide sociale à l'enfance (ASE) concernent les moins de 21 ans. Les enfants bénéficiaires d'actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert sont, depuis 2007, légèrement plus nombreux que ceux accueillis à l'ASE.

Enfin, 1,4 million de prestations d'aide sociale sont versées par les conseils généraux au titre de l'insertion dont, essentiellement, le RSA « socle », qui s'est substitué au RMI et à l'allocation de parent isolé depuis le 1er juin 2009.